



Département du Nord

Arrondissement de Dunkerque

**DECISION DE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE  
LYS**

**INSTRUCTION DOSSIERS DE DEMANDE D'aide COVID19**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1111-8 et L. 1511-2-I,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales durant l'épidémie de COVID19,

Vu les crédits ouverts au budget général de la CCFL,

Vu le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) adopté par la délibération n° 20170444 du Conseil régional en date du 30 mars 2017 et approuvé par le Préfet de la Région Hauts-de-France le 29 juin 2017,

Vu la délibération n° 2020.00901 du Conseil régional Hauts-de-France en date du 10 avril 2020, relative notamment à la délégation à titre exceptionnel et temporaire aux EPCI et Communes qui le demanderont l'attribution des aides aux entreprises touchées par les conséquences du COVID-19 sur leur territoire respectif selon des modalités fixées par une convention à conclure entre la Région et la Commune ou l'EPCI,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CCFL en date du 24 avril 2014, portant délégation de l'organe délibérant au Président de la CCFL,

Vu la convention signée entre la Région et la CCFL en date du 27 avril 2020, relative à la délégation de compétences en matière économique à la CCFL pour la mise en place d'aides pour faire face à la crise sanitaire actuelle,

Vu l'avenant à la convention signé entre la Région et la CCFL en date du 16 juin 2020, relatif au complément d'aide versé aux entreprises dont l'activité n'a repris qu'au 02 juin 2020,

Au regard de l'analyse des dossiers qui a été faite le 11 juin 2020 par la commission spécialement constituée et validée par les 8 Maires de la CCFL.

Vu la présence de 9 membres de la commission sur 12, lesquels ont pris les décisions reprises dans l'article 1 de cet arrêté.

Le Président de la Communauté de Communes Flandre Lys décide :

**Article 1** : Le paiement à :

Nom ou dénomination	Nom du Gérant	Adresse	Activité	Montant de l'aide versée
SASU TK RENOV	Véronique WICKE	46, rue de l'Abbaye Beauprè à La Gorgue	Ravalement de façades	440€
IDEE COIFF	Danièle TROLET	2, rue du 8 mai à La Gorgue	Coiffure	626€
BAR DU SQUARE	Delphine CAPELLE	51. rue du Général de Gaulle à erville	Café	748€+297€= 1 045€
SALON TCHIP	Cédric CORNET	34, place de la Libération à Merville	Coiffure	2 359€
EI DENNEULIN DOMINIQUE	Dominique DENEULIN	145, rue de Maroeuil à Merville	Menuiserie	4 002€
STUDIO LYS COM	Pierre PARENT	Rue de la Lys à La Gorgue	Agence de publicité	3 792€
EURL XY Coiffure	Isabelle BEE	3, Place du maréchal Foch à Estaires	Coiffure	2 094€
EURL IOZ AGENCEMENT	Franck CHEVALIER	49, ru du Général de Gaulle à La Gorgue	Agencement décoration	5 000€
SARL VOREUX MOTOS	Richard VOREUX	19, rue Emile Roche à Estaires	Commerce de motocycles	3 216€
SAS UN CAOU DANS L'BOCAL	Emmanuelle DELEBECQUE	4, Route d'Hazebrouck à Merville	Epicerie de vrac	1 339€
FLIP OPTIQUE	Marion CLAEBOTS FLIPO	25, rue du 8 mai à La Gorgue	Optique	3 336€
SARL BRI GITES	Brigitte DUHAMEL	11 rue Bethléem à La Gorgue	Location de gîtes	2 587€+1026€= 3 613€
SAS LA GARE DES ANNEES FOLLES	Julien RUCHOT	77, Rue de la Gare à sailly-sur-la-Lys	Restaurant	3 257€+1292€= 4 549€
ANY FLOR	Annie DEKONINCK	1250 rue de la Lys à La Gorgue	Commerce de fleurs	5 000€
EURL O PTITS SOINS	Stéphanie HENNION	13 rue du 11 Novembre à Laventie	Institut de beauté	2 827€
SARL L'ATELIER	Julie FOLLET et Laura DEMAN	4, rue Thiers à Merville	Coiffure	1 190€
Evolustick	Thibaut BUFFART	276, rue du Centre à Lestrem	Conception et pose d'adhésifs	1 028€
SARL AU BON COIN	Janine LENOIR	31, Rue de l'Eglise à Sailly-sur-la-Lys	Restaurant	5000€+1983€= 6 983€
SARL POILLON	Christelle POILLON	128, rue Louis Bouquet à Fleurbaix	Location engins TP	3 315€
EURL VMD	Valérie DEKOSTER	31, Rue Robert Parfait à Laventie	Optique	3 785€
SARL CLAUDY COIFFURE	Claudie DEBYTTERE	Place du 8 Mai à Lestrem	Coiffure	1 206€
CHIC ET DESINVOLTE	Marie GUAQUIER	3, Rue de Merville à Estaires	Commerce de lingerie	1 976€
LA PERLE DE CISEAUX	Jennifer PETIT	2, rue du Rietz à Sailly-sur-la-Lys	Coiffure	1 622€
EURL BULLE D'O	Adeline DELCROIX	4, rue du Général de Gaulle à Laventie	Coiffure	2 026€
SARL SAULTIFERM	Bruno HANNEDOUCHE	1, rue du Sault à La Gorgue	Commerce de détail	3 694€

Le paiement pour complément à :

Nom ou dénomination sociale	Activité	siège	Date commission	Montant du 14.03 au 10.05	Complément
Aux herbes hautes	Hôtel hébergement	Fleurbaix	07.05	5 000€	1 983€
La Nonna Estaires	Pizzeria	La Gorgue	14.05	3 960€	1 570€
SARL Star Fit	Salle de sport	Merville	14.05	4 804€	1 905€
La Taverne des Layes	Restaurant	Fleurbaix	07.05	1 483€	588€

**Article 2** : M. le Directeur Général des services et M le Receveur de la Communauté de Communes Flandre Lys sont chargés de l'exécution de la présente décision.

**Article 3** : La présente décision sera reprise au registre des délibérations du conseil communautaire et fera l'objet de mesures de publicités réglementaires et dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Dunkerque.

**Article 4** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou de publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

A La Gorgue, le 16/06/2020

Le Président,

Bruno FICHEUX



Envoyé en préfecture le 17/06/2020

Reçu en préfecture le 17/06/2020

Affiché le



ID : 059-245900758-20200617-DECISION1106-CC